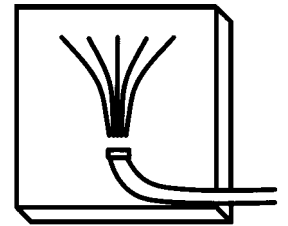


# Mémo-pratique

Les différentes techniques en matière de coulage ou de préfabrication d'éléments en béton nécessitent l'emploi de produits facilitant le décoffrage. Ce mémo-pratique traite des risques pour la santé liés à l'utilisation des huiles de décoffrage et des moyens de prévention à mettre en œuvre pour les éviter.



## Huiles de décoffrage



Fig. 1

### RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DES HUILES DE DÉCOFFRAGE

Les huiles de décoffrage sont la plupart du temps appliquées par pulvérisation à l'aide d'appareils portables (fig. 1), ou éventuellement par badigeonnage. Elles sont à l'origine de troubles cutanés ou respiratoires.

- Le contact cutané peut être direct, les troubles étant localisés essentiellement au niveau du visage, des bras ou avant bras. Il peut être aussi indirect par imprégnation des vêtements de travail.
- Les troubles cutanés qui en découlent donnent lieu à des folliculites, boutons d'huile, de l'acné, des dermites eczémateuses ou pigmentaires.
- Les troubles respiratoires sont dus à une pulvérisation dans des locaux non ou mal ventilés et peuvent entraîner des pneumopathies huileuses, des bronchites ou de l'asthme.

La gravité de ces pathologies est telle que les affections provoquées par l'utilisation de ces huiles sont répertoriées dans les tableaux 36 et 36 bis des maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale et peuvent donner lieu à une indemnisation.

### MOYENS DE PRÉVENTION À METTRE EN ŒUVRE

Les moyens de prévention à mettre en œuvre pour pallier ces risques résident dans :

- le choix du produit,
- le choix d'un matériel adapté,
- le port de protections individuelles,
- l'information et la formation des salariés sur les risques et les techniques d'utilisation de ces produits.

L'opérateur ne porte pas les protections adaptées à l'utilisation des huiles de décoffrage.



Fig. 2

Demi-masques avec cartouche filtrante jetable anti-aérosol.

### • Le choix du produit

Pendant de nombreuses années, les huiles de décoffrage étaient pratiquement fabriquées à base d'huile industrielle peu coûteuse. Les techniques ayant évolué, les fabricants proposent des produits adaptés à ces nouvelles techniques (selon la porosité des supports, par exemple), et dont la nocivité est différente selon le type.

On privilégiera à ce titre, les huiles végétales, les produits à base de paraffine, les résines silicone aux huiles minérales de synthèse avec ou sans solvant hydrocarboné.

Afin de connaître au mieux la nature de ces produits, il faut impérativement, en complément de la fiche technique, demander la fiche de données de sécurité (FDS), au fabricant.

Celle-ci indiquera les risques encourus et les mesures particulières à prendre pour les pallier lors de l'utilisation ou du stockage des produits (risque éventuel d'incendie, ...).

### • Le choix d'un matériel adapté

Les huiles de décoffrage sont la plupart du temps, pour des raisons de rapidité et de facilité de mise en œuvre, appliquées avec des pulvérisateurs.

On veillera à les équiper d'une buse adaptée à la viscosité du produit. En effet, une buse mal adaptée peut donner lieu à un aérosol trop fin qui s'envole loin du moule ou inversement donner lieu à des coulures.

Elle peut provoquer dans les deux cas

des excès de produits dans l'environnement du travail.

On préférera le badigeonnage au chiffon ou au balai. Dans le cas d'une pulvérisation, on tiendra compte du sens du vent, de manière à ne pas se trouver dans l'aérosol formé ni exposer les personnes environnantes.

### • Le port de protections individuelles

Les conditions d'emploi de ces huiles le plus souvent à l'extérieur font qu'il est pratiquement impossible d'utiliser des protections collectives, tel un système d'aspiration.

On utilisera donc les équipements suivants :

**Pour la protection cutanée, port de :**

- gants imperméables et résistants aux hydrocarbures;
- bottes et vêtements imperméables et résistants aux hydrocarbures
- lunettes de protection.

**Pour la protection respiratoire**

- port d'un appareil filtrant anti-aérosol pour particules liquides de classe 2, ou éventuellement de classe 3 dans des espaces confinés.

Les masques utilisés seront donc de classe FFP2SL ou FFP3SL, conformes à la norme EN 143 (fig. 2 et 3).

Les protections individuelles seront lavées régulièrement et remplacées si nécessaire.

### • L'information et la formation des salariés

L'employeur est tenu d'informer son personnel des risques auxquels il est exposé et des mesures de prévention à mettre en œuvre.

À cette fin, celui-ci tiendra compte des informations contenues dans la fiche de données de sécurité.

Le médecin du travail participera à cette information et toutes anomalies cutanées ou respiratoires susceptibles d'être liées à l'utilisation des huiles de décoffrage devront lui être signalées.

Enfin, une bonne hygiène corporelle, comme le fait de se laver les mains après utilisation des huiles de décoffrage ou avec tout produit chimique, est un élément indispensable d'une action de prévention.

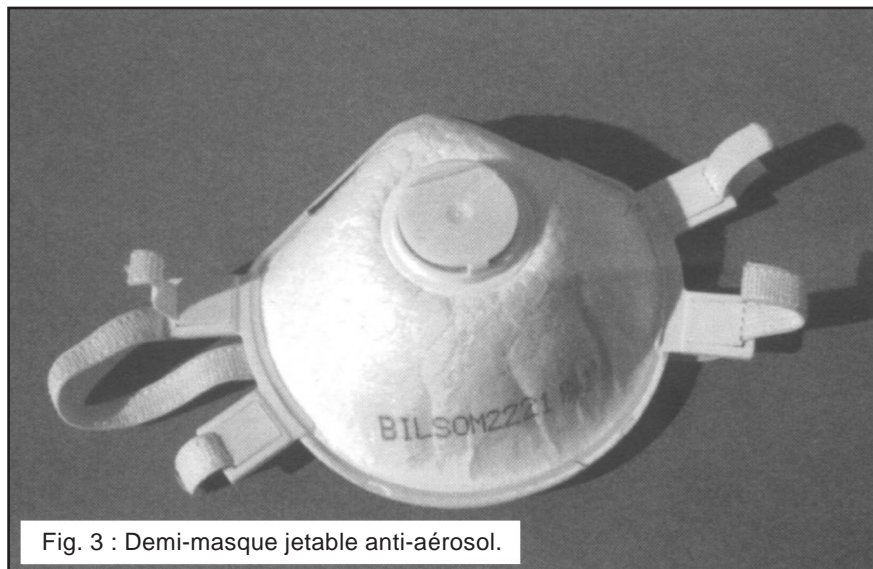


Fig. 3 : Demi-masque jetable anti-aérosol.

## DOCUMENTS À CONSULTER

- Mémo-pratique : "Protection individuelle des voies respiratoires" [A2 M 01](#).
- Mémo-pratique : "Les gants de protection" [A2 M 03](#).
- Mémo-pratique : "Étiquetage des préparations dangereuses" [A4 M 03](#).
- Mémo-pratique : "Les extincteurs portatifs" [A6 M 01](#).